

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
8 avenue de l'Europe
ZAE Beauvais Tillé-BP 20870
60008 BEAUVAIS Cedex
Tel 03 44 84 20 00
Fax 03 44 84 20 02
RH/nov.-22/3923

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, livre III ;

VU la délibération en date du 17 avril 1987 portant réorganisation du corps de sapeurs-pompiers volontaires d'ORVILLERS SOREL ;

VU la délibération du conseil municipal d'ORVILLERS SOREL en date du 27 septembre 2022, sollicitant la dissolution du corps de sapeurs-pompiers volontaires ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Oise ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le corps de sapeurs-pompiers volontaires d'ORVILLERS SOREL est dissous, à compter du 31 décembre 2022.

Article 2 : La commune d'ORVILLERS SOREL reste rattachée au centre de secours de RESSONS SUR MATZ en premier appel et au centre de secours de LASSIGNY en second appel.

Article 3 : Le maire d'ORVILLERS SOREL, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tillé, le 17 novembre 2022

La Préfète,

Corinne ORZECOWSKI

Pour copie conforme
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours

Contrôleur général Luc CORACK